

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 11 juillet 2023 - Délibération n° 2023/07/08

Objet : PROPOSITION D'AVENANT N°01 A LA CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION (SRDEII) ET AUX AIDES AUX ENTREPRISES.

L'an deux mille vingt-trois, le 11 juillet, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à la salle culturelle Confluences, sur la commune de Bourgneuf, sur la convocation en date du 04 juillet 2023, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : BOUDEAU Philippe – FAURE Josette – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – SPRINGER Liliane – RIGAUD Régis – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – SUCHAUD Michelle – MALIVERT Jacques – BOSLE Alain – MAGOUTIER Gérard – WEIMANN Véronique – VERGNAUD Didier – LEGROS Jean-Bernard – DAVID Robert – DUBREUIL Raymond – BERTELOOT Dominique – CATHELOT Guy – MOREAU Jean-Claude – BUSSIERE Jean-Claude – DAURY Claudine – PAROT Jean-Pierre – ROYERE Joël – SALADIN Christine – COUCAUD Thierry – LAROCHE Michel – LAINE Joël – GRENOUILLET Jean-Yves – LAGRANGE Serge – PAMIES Jean-Michel – NOURRISEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – TROUSSET Patrick – GAILLARD Thierry – PATAUD Annick – CAILLAUD Monique.

Etaient excusés : COTICHE Thierry – DESLOGES Georges – DUBOUIS Sandrine – SUCHAUD Michelle – FINI Alain – GARGUEL Karine – LAGRAVE Annick – BENABDELMALEK Clément – DESSEAUVE Nadine – VALLAEYS Gaël – CLOCHON Bruno – PARAYRE Régis – DUAGY Jean-Pierre – FERRAND Marc – MEYER Christian – RABETEAU Raymond – CALOMNE Alain – DERIEUX Nicolas – DUGUET Pierre – RICARD Jean-Michel – LAPORTE Martine.

Pouvoirs

1. M. COTICHE Thierry donne pouvoir à Mme FAURE Josette ;
2. M. DESLOGES Georges donne pouvoir à M. BOUDEAU Philippe
3. M. FINI Alain donne pouvoir à M. Alain BOSLE
4. Mme LAGRAVE Annick donne pouvoir à Mme POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène ;
5. Mme DESSEAUVE Nadine donne pouvoir à M. GRENOUILLET Jean-Yves ;
6. M. PARAYRE Régis donne pouvoir à M. ESCOUBEYROU Luc ;
7. M. DUGAY Jean-Pierre donne pouvoir à M. LAINE Joël ;
8. M. FERRAND Marc donne pouvoir à M. TROUSSET Patrick ;
9. M. RABETEAU Raymond donne pouvoir à Mme DAURY Claudine ;
10. M. CALOMINE Alain donne pouvoir à M. RIGAUD Régis ;
11. M. DERIEUX Nicolas donne pouvoir à M. BERTELOOT Dominique ;
12. M. DUGUET Pierre donne pouvoir à M. GAILLARD Thierry ;
13. Mme LAPORTE Martine donne pouvoir à M. GAUDY Sylvain.

Suppléances : Mme WEIMANN remplace M. VALLAEYS Gaël et M. Didier VERGNAUD remplace M. Bruno CLONCHON.

Secrétaire de séance : M. Joël LAINE

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
		Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
64	37	50			
Pour	Contre				
50	0	0			

Suite à l'adoption du nouveau SRDEII 2023-2028, par le Conseil régional, pu communautaire, par délibération en date du 30 août 2022, avait validé le intervenir entre la Communauté de communes et la Région.

Cette convention a ensuite été signée des deux parties le 16 décembre 2022.

Elle présente cependant un caractère temporaire, puisque la Région demande aux EPCI de définir une nouvelle stratégie et leurs dispositifs d'aides aux entreprises en vue d'adopter une convention définitive avant le 31/12/2023.

Cette convention signée a néanmoins permis de maintenir les dispositifs d'accompagnement de la Communauté de communes aux entreprises, dans l'attente de la signature de la nouvelle convention.

- **Contexte et objet de la délibération :**

Les services de la Région ont écrit aux EPCI récemment pour les informer des délais à respecter pour pouvoir présenter au vote de la commission permanente de la Région le projet de nouvelle convention SRDEII :

- ⑤ Pour un vote avant le 31/12/2023, le projet de convention doit être adressé pour le mois de septembre 2023 au plus tard, étant précisé que la dernière commission permanente de l'année 2023 est programmée début novembre 2023.
- ⑤ Pour les EPCI qui ne seront pas prêts à cette date, la Région devrait décider par délibération du 3 juillet 2023 de prolonger la validité des conventions actuelles, du 31 décembre 2023 au 1 juillet 2024. Elle propose en conséquence, aux EPCI intéressés, de passer un avenant de prolongation à la convention temporaire, signée le 16 décembre 2022 en ce qui concerne Creuse Sud-Ouest.

La convention temporaire actuelle est valable jusqu'au 31/12/2023 et la stratégie d'intervention intercommunale et les dispositifs d'aides nécessitent encore un temps de préparation.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Approuve le projet d'avenant n°01 à la convention relative au SRDEII et aux aides aux entreprises signée le 16 décembre 2022,
- Autorise M. Le Président à signer cet avenant n°01 avec le Président du Conseil régional,
- Autorise M. Le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

